



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

épargne

Question écrite n° 43198

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur l'information des épargnants en matière de risques de dépréciation des sommes épargnées sur un support de type assurance vie, PEA ou bien encore un compte-titres. En effet, il conviendrait que les souscripteurs ajoutent une mention telle « capital non garanti » en complément de la mention « lu et approuvé ». Ceci aurait pour but de faire prendre conscience aux épargnants du risque qu'ils peuvent être amenés à supporter. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures elle entend prendre pour mieux faire prendre conscience aux épargnants du risque qu'ils prennent en plaçant leur épargne sur certains supports.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43198

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2009, page 1951

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)